

**INSTITUT EUROPEEN
DE MIMOPEDAGOGIE**®



A l'école de Marcel Jousse

Blain le 15 mai 2006

**P. Pierre GIBERT
Le Monde de la Bible
3-5 rue Bayard
75393 PARIS Cedex 08**

Mon Père,

Permettez-moi, tout d'abord de me présenter. Je suis le directeur pédagogique de l'Institut Européen de Mimopédagogie, à l'école de Marcel Jousse, que j'ai créé en 2001, avec une double finalité¹.

Le première finalité est de faire expérimenter, de l'intérieur, à des adultes appartenant tous à une culture de style écrit, comment fonctionne une tradition de style oral, à partir des recherches et des découvertes de l'anthropologue Marcel Jousse. Nous mettons en œuvre ce que celui-ci a appelé les lois du style oral, qu'il a dégagées à partir de l'étude comparative d'un grand nombre de milieux ethniques, du passé et du présent, sous toutes les latitudes, faisant appel à la tradition de style oral pour se transmettre leurs connaissances, avec ou sans utilisation de l'écriture. Nous y expérimentons les capacités incroyables de la mémoire humaine, capables de retenir une grande quantité de récitations (nous disposons actuellement de plus de 5 heures de récitation continue), avec une fidélité textuelle sans faille.

Cette tradition de style oral ne date pas d'hier. Elle remonte à 1925, date à laquelle Marcel Jousse a élaboré ses récitatifs rythmo-pédagogiques de l'évangile, et ne s'est pas interrompue depuis : transmise par Gabrielle Desgrées du Loû puis par Gabrielle Baron, dont je l'ai reçue, elle continue de se transmettre à un grand nombre de personnes qui retransmettent à leur tour. Si nous n'avions pas décidé, dans les années 1990, de retravailler la traduction de Marcel Jousse pour tenir compte des apports exégétiques plus récents, nous continuerions à transmettre le texte même de Marcel Jousse, sans altération, ce qui est le cas de trois récitations auxquelles je n'ai pas voulu toucher. Nous avons eu d'ailleurs une confirmation de ce fait, en retrouvant à la fin des années 1990, une jeune fille qui avait mémorisé des récitations d'évangile, à l'Institut de Style manuel et oral de Mlle Georget, pour les démonstrations organisées par Marcel Jousse au théâtre des Champs Elysées en 1928 et 1929. Soixante-dix ans plus tard, elle s'en souvenait encore !

¹ Yves BEAUPERIN est l'auteur de deux ouvrages : *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale : du texte écrit au geste global*, DésIris, 2000, 288 p. – *Anthropologie du geste symbolique*, L'Harmattan, 2002, 302 p. et le webmestre du site de l'Institut Européen de Mimopédagogie : www.mimopedagogie.com

Conjointement à cette transmission des textes de style oral, je communique également à mes élèves, la compréhension que j'ai de ces textes sus par cœur et dont l'approfondissement se fait précisément à travers la répétition de ces textes.

La seconde finalité est de prolonger l'utilisation de ces lois à d'autres domaines que la pédagogie sacrée. Professeur de mathématiques et de sciences en collège, j'ai moi-même utilisé ces lois pour faire mémoriser des textes qui ne sont pas de style oral, comme les théorèmes et les définitions mathématiques, les définitions en sciences, des poésies. Nous avons mis en place un laboratoire de mémorisation textuelle où nous nous donnons pour défi d'apprendre des textes, totalement nés de l'écriture et ne présentant pas, à priori, les structures propres à des textes de style oral. Les élèves qui y viennent pour la première fois sont surpris par la facilité avec laquelle ces textes peuvent être retenus, à partir du moment où on les balance, soit rythmiquement, soit spatialement et, à plus forte raison, si on les mêle et on les gesticule.

Vous comprendrez mon ahurissement lorsque j'ai lu l'article que vous avez écrit dans la revue *Le Monde de la Bible*, hors série du printemps 2006 : « La tradition orale existe-t-elle ? », même si, je pense, il faut nuancer ce titre en ajoutant : « La tradition orale existe-t-elle à l'origine de la Bible ? »

Ceci dit, à vous lire, il me semble que vous partagez, avec ceux que vous appelez « les vulgarisateurs de la tradition orale », la même conception erronée de la tradition orale, véhiculée précisément par ce terme fourre-tout et imprécis de « tradition orale »². C'est le mérite de Marcel Jousse d'avoir clarifié cette notion en distinguant « tradition orale » et « tradition de style oral ». Tant que cette distinction ne sera pas assimilée, les débats sur une éventuelle origine orale de la Bible resteront viciés à la base.

La tradition orale s'apparente au style parlé, celui que nous utilisons tous les jours, dans la vie courante, pour nos relations banales et quotidiennes. Encore faut-il préciser que ce style parlé, nous le réduisons, nous gens de style écrit, à ce que nous en pratiquons précisément dans ce contexte d'une culture de style écrit.

Ce style parlé ne s'adresse ni à la mémoire du locuteur ni à la mémoire des auditeurs : ni les uns ni les autres ne cherchent à retenir par cœur et fidèlement ce qui est émis. En conséquence, les règles qui président à ce style parlé ne cherchent en aucune façon à faciliter la mémorisation de ce qui est émis. Notons, au passage, que ce style parlé n'est pas celui de la publicité qui, curieusement, retrouve les lois du style oral afin d'émettre des slogans qui atteignent la mémoire des consommateurs pour les conditionner à la consommation. Lorsqu'il s'agit de transmettre des souvenirs, la tradition orale de « style parlé » fonctionne sans fixité : chacun raconte ses souvenirs avec ses mots à lui et ceux qui répéteront ce souvenir le feront avec leurs mots à eux, dans une plus ou moins grande fidélité à l'original.

Le modèle analogique de cette tradition orale est le jeu du « téléphone arabe »³ : un cercle de joueurs étant réuni, on transmet au creux de l'oreille du premier un message qu'il est chargé de transmettre à son voisin de la même façon. En fin de cercle, on est

² Par exemple, lorsque vous écrivez : « l'oral même est fabriqué par les écrivains, qu'ils soient romanciers, dramaturges ou journalistes » (*La tradition orale existe-t-elle ?* *Le Monde de la Bible*, hors série printemps 2006), comme vous l'affirmiez déjà (*Enjeux d'un fondamentalisme catholique*, Documents Episcopat, n° 17, novembre 1987, p. 4) : « Qu'on le veuille ou non, et malgré quelques indices d'oralité primitive dans nos textes (mais toute littérature prétend bien rapporter de l'oral : qu'on songe aux dialogues dans un roman pourtant écrit dès le principe !)... », vous réduisez l'oral au « style parlé ».

³ Marcel Jousse utilisait une analogie plus triviale en qualifiant de « ragots » cette tradition orale.

amusé de constater la distorsion qu'a subi le message, en passant d'auditeur à auditeur. Il est évident que, dans ce contexte, plus la chaîne des transmetteurs est grande, plus la déformation du message risque d'être importante. A plus forte raison si on y ajoute le facteur temps : plus le temps s'écoulera entre l'émission du message par le premier locuteur et la réception du message par le dernier locuteur, plus le risque est grand que le message se déforme.

N'est-ce pas ainsi que, schématiquement, certains exégètes et « vulgarisateurs de la tradition orale » conçoivent l'oralité à l'origine de la Bible. J'en veux pour simple témoignage cette citation de Pierre Grelot, dans un cahier *Evangiles*, consacré aux origines des *Evangiles* :

« Je puis citer un cas de tradition purement orale qui me permet de remonter jusqu'à un fait advenu en 1792. Beaucoup de détails concrets se sont effacés avec le temps, mais les grandes lignes subsistent. J'ai reçu cette « tradition » en 1938, grâce aux témoignages d'un cousin germain de l'une de mes arrière-grand'mères et de ses deux sœurs, nés en 1852, 1858 et 1861. Ceux-ci la tenaient eux-mêmes de leur propre grand'mère, qui avait reçu de sa mère, née avant la Révolution française, un crucifix d'ivoire sculpté au XVIIIème siècle. L'histoire était liée à la transmission de cet objet de famille: il s'agissait donc d'un récit « étiologique » qui expliquait l'origine de l'objet en racontant comment il était venu en possession de la famille. On ne m'a raconté l'histoire que parce qu'il m'était destiné. En fait, l'objet a disparu pendant la seconde guerre mondiale et la génération qui le détenait est morte. N'ayant noté sur le moment ni les noms des personnes, qui m'étaient transmis avec la généalogie correspondante, ni le nom des lieux, sauf une localisation générale dans la Puisaye (Yonne et Nièvre), je ne puis retrouver que les grandes lignes du récit; mais celles-ci sont fermes.

« En gros, voici le fait. Notre ancêtre commun était, en 1789, régisseur du domaine possédé par une famille noble qui perdit des biens en 1790 et qui prit alors le parti d'émigrer en attendant des jours meilleurs. Emigration en Angleterre, si mes souvenirs sont bons. Le chef de famille emprunta alors l'argent nécessaire à son régisseur. Il lui remit en gage un crucifix d'ivoire sur lequel il prêta serment de rendre l'argent à son retour. Son domaine, devenu « bien national », ne fut pas acquis par le régisseur qui perdit à la fois sa fortune et son poste. Après la tourmente, quand il maria sa fille, il ne put lui donner pour dot que le crucifix d'ivoire: celui-ci gardait sa valeur de gage et il pourrait servir de « témoin », dans le cas où la famille émigrée rentrerait et serait en mesure de rembourser son emprunt. Elle ne rentra pas. C'est ainsi que le crucifix fut transmis d'une génération à l'autre, en ligne directe et par droit d'aînesse. La famille qui le détenait en 1938 était sans descendant direct: l'objet m'était donc promis oralement, comme au parent le plus proche qui pourrait en faire un bon usage.

« Je n'ai aucune raison de mettre en doute l'historicité du récit, dans ses grandes lignes stylisées avec le temps. Toutefois l'échange de vues entre les trois narrateurs faisait apparaître des différences de détail entre leurs « recensions ». Si l'objet m'avait été transmis, je pourrais à mon tour raconter le récit à celui qui en serait le nouveau destinataire, avec plus de précision que je ne le fais ici, car les souvenirs liés à l'objet (noms, lieux, circonstances) se seraient mieux gravés dans ma mémoire. Ainsi se trouverait bouclé un cycle de deux siècles. Il est clair qu'une mise en écrit de la tradition orale aurait pu intervenir en cours de route, si le besoin s'en était fait sentir et si, par exemple, un transmetteur de l'objet avait eu l'idée de joindre la narration à son testament. De la tradition orale, on serait passé alors à la tradition écrite, dont il

conviendrait de faire la critique en distinguant la « substance » du fait et les détails narratifs qui ont pu subir des variations en cours de route. »⁴

Avec une telle conception de la tradition orale, je comprends la position de certains exégètes pour qui, comme Jean Astruc que vous citez, « il est difficile de se persuader que, dans une tradition plusieurs fois répétée, on ait pu se souvenir exactement de la description topographique du Paradis terrestre... de l'âge de chaque Patriarche, du temps précis où ils commencés d'avoir des enfants, et de celui où ils sont morts ». Je comprends également la peur des « vulgarisateurs de la tradition orale » qui « prétendent rendre la tradition plus facile et plus sûre, en évitant de la faire passer par un trop grand nombre de mains où elle aurait pu s'obscurcir, s'affaiblir, s'altérer », quitte à supposer des mises par écrit rapprochées pour raccourcir le temps écoulé entre la création du texte et sa transmission, l'écrit étant perçu comme plus fiable que la tradition orale, et pour cause, avec une telle confusion entre « tradition orale » et « tradition de style oral ».

A côté de cette tradition orale « de style parlé », il existe une tradition orale de « style oral » qui obéit à de toutes autres règles. Vous-même semblez le reconnaître puisque vous citez les recherches d'Albert Bates Lord « qui, dans les années 1960-1970, à partir de l'étude de bardes yougoslaves, établit un certain nombre de conditions à la transmission orale : il faut des rythmes et rimes, des stéréotypes bien définis et une répétitivité facilitant la mémorisation, une certaine longueur des séquences récitatives ou déclamatoires »⁵. Curieusement, vous ne faites aucune référence à Marcel Jousse qui, bien avant Albert Bates Lord, et en s'appuyant sur une vaste enquête ethnique dépassant largement le simple milieu des bardes yougoslaves, est le véritable maître en matière de style oral.

Son observation attentive et rigoureuse des faits l'a amené à découvrir **des constantes**, dans ces milieux anciens ou actuels qui, connaissant l'écriture ou non, se transmettent leurs connaissances par oral. Ces constantes sont plus précisément **des lignes de plus grand pente** vers lesquelles s'écoule naturellement l'expression humaine, si d'autres facteurs (culturels, par exemple) n'interviennent pas pour la modifier.

Ces constantes ont pour première finalité : permettre à la mémoire humaine de s'exercer avec une pleine efficacité, que ce soit pour **son pouvoir absorbant** (capacité à retenir des textes, bien souvent après une seule audition et capacité de les restituer après une période plus ou moins longue de latence), **son amplitude** (capacité à retenir des quantités de textes), **son exactitude** (capacité à retenir la littéralité de ce qui a été émis) et **sa perdurabilité** (capacité d'une mémoire à long terme).

Mais comment faire comprendre et admettre cela à des gens de culture écrite, déformé par un système scolaire qui n'exerce plus la mémoire, après en avoir perdu les clés d'un fonctionnement efficace. Difficile à des gens qui n'ont plus qu'une faible mémoire de comprendre que cette fonction, bien utilisée, possède des capacités extraordinaires et qu'elle ne nécessite pas un effort laborieux pour s'exercer. C'est là le coup de génie de Marcel Jousse d'avoir voulu des laboratoires où on pourrait pratiquer une telle mémoire, afin de sortir de débats purement intellectuels ou idéologiques entre partisans de la mémoire et détracteurs de la mémoire. C'est là que Marcel Jousse réalise

⁴ Pierre GRELOT, *Cahiers Evangile*, n° 45, *Les Evangiles: origine, date, historicité*, Le Cerf, 1983, p. 32.

⁵ Paradoxalement, vous semblez ignorer la spécificité du style oral en le confondant avec le style parlé, lorsqu'il s'agit pour vous de nier l'existence d'une « tradition orale », mais vous reconnaissez cette spécificité, en citant Albert Bates Lord, lorsqu'il s'agit d'affirmer qu'on ne retrouve pas cette spécificité dans la Bible.

sa devise : « observer, non pas imaginer »⁶. Et j'ajouterais : « et ne pas projeter ses propres attitudes mentales sur des milieux qui ne fonctionnent pas comme nous ». Il est difficile, en effet, à nous autres, occidentaux, blancs, civilisés, convaincus de notre supériorité intellectuelle, d'imaginer que notre psychologie n'est pas universelle : nous n'avons qu'une faible mémoire textuelle, nous avons une mémoire laborieuse puisque non exercée, nous confondons mémoire et perroquetisme, et nous imaginons qu'il en est ainsi sous toutes les latitudes.

C'est ce qui nous permet de douter de la capacité de la mémoire de retenir littéralement ce qui a été transmis, alors que cette littéralité est une exigence même de ces milieux qui s'ingénient à tout faire pour qu'elle soit possible⁷. Le grand nombre de transmetteurs intermédiaires ou le laps de temps qui s'écoule entre l'émission initiale et la réception finale n'a que peu d'incidence sur l'exactitude du message, contrairement à ce que pensent beaucoup d'exégètes et de « vulgarisateurs de la tradition orale ». Donc, nul besoin pour un spécialiste de la tradition **de style oral** de « recourir à la tradition orale pour « sauver » ou « secourir » une écriture biblique jugée défaillante ou peu fiable, ou victime des travaux « critiques » des « méchants » exégètes ».

C'est ce qui permet, également, à un Jack Goody d'affirmer que l'oralité ne permet pas un recul par rapport au texte, contrairement à l'écriture, comme vous le rappelez dans votre article : « réciter un texte appris par cœur est conditionné par l'exercice de la mémoire, et du même coup limité : cela suppose un effort de mémorisation produit en particulier au détriment de la réflexion et d'un certain nombre d'informations. L'invention de l'écriture, en allégeant cet investissement, engendre autre chose : ne pouvant en aucun cas être considérée comme le simple stockage de récitations, elle crée une « littérature » ». Allez donc dire aux rabbis, porteurs oraux du Talmud, que certains étaient capables de réciter à l'endroit et à l'envers, que cela ne leur permettait pas de prendre du recul par rapport au texte et de se livrer à des interprétations orales à l'infini, créant ainsi une véritable « littérature » orale !

Ces **constantes**, que l'on retrouve d'un milieu ethnique de style oral à l'autre, sont de deux ordres : des constantes mnémoniques et des constantes mnémotechniques.

Les premières sont instinctives et reposent sur une loi mise en évidence par Théodule Ribot, que Marcel Jousse a reformulée de cette manière : « Un état psychophysique est d'autant plus facile à faire renaître qu'il comporte un plus grand nombre d'éléments moteurs ». Elles sont les plus universelles car elles s'enracinent dans la structure corporelle : rythmo-mimisme, rythmo-mélodisme, balancement corporel, balancement propositionnel (ou parallélisme), balancement de la pensée, formulisme...⁸. Leur finalité est de permettre à la mémoire de fonctionner sans faille, autant pour permettre l'improvisation de textes nouveaux que pour permettre d'en garder la mémoire, que ce soit par l'improvisateur lui-même, que ce soit par ses auditeurs.

⁶ Soit dit en passant, Marcel Jousse n'a pas « élaboré une théorie complexe quant à la transmission orale » comme vous l'affirmez dans un précédent article de la revue *Documents épiscopaux*, n° 17 de novembre 1987. Son œuvre anthropologique est une étude comparée de différents milieux permettant de dégager des convergences et d'élaborer une synthèse, d'autant plus facile à dégager pour lui qu'il est né et a vécu dans un milieu paysan sarthois encore de style oral, contrairement à beaucoup d'intellectuels américains, spécialistes de ces questions, mais les appréhendant de l'extérieur, avec souvent beaucoup de préjugés.

⁷ cf. Yves BEAUPERIN, *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale : du texte écrit au geste global*, DésIris, 2000, pp. 78-89.

⁸ cf. Yves BEAUPERIN, *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale : du texte écrit au geste global*, DésIris, 2000, pp. 141-181.

Les secondes sont artificielles et résultent d'une intervention volontaire du compositeur-improvisateur : comptage, sériage, agrafage, ordrage⁹. Elles ont pour but de permettre de garder en mémoire l'ensemble des textes sus par cœur, pour n'en oublier aucun, en les dénombrant, en les mettant dans un certain ordre, en les reliant par des formules d'accrochage, en les « emballant » par des symétries, tous procédés étrangers au style écrit qui n'éprouve aucun besoin de garder en mémoire les textes puisque justement ils sont écrits et donc conservés par le support écrit.

Lorsque vous affirmez, dans votre article, qu'on ne trouve rien de tel, que ce soit des lois mnémotechniques, que ce soit des procédés mnémotechniques, dans les textes de la Bible, je reste songeur. Vous êtes-vous réellement penché sur ces lois mnémotechniques et sur ces procédés mnémotechniques, comme je le fais depuis plus de trente ans maintenant de façon à la fois théorique et pratique, pour être aussi péremptoire ?

Depuis votre article *Enjeux d'un fondamentalisme catholique*, je sais que vous classez les partisans de la tradition orale, qu'ils la conçoivent de « style parlé » ou de « style oral », parmi les fondamentalistes auxquels vous faisiez le reproche suivant : « Il nous semble que toute attitude fondamentaliste, qu'elle soit « naïve » ou « savante », en exigeant de faire coïncider source de l'Écriture et Écriture ne peut qu'aboutir à un appauvrissement du contenu même de la foi, à une réduction de sa dimension qui inclut l'action et l'intervention de l'Esprit-Saint et de l'Église... Nier le temps, le considérer comme un lieu de dégénérescence ou d'atteinte à la vérité, c'est nier Celui qui conduit à la plénitude de la vérité, l'Esprit, et c'est illégitimer Celle qui reçoit, dit et garantit cette vérité, l'Église. A notre sens, là est le plus grand risque de toute attitude fondamentaliste, qu'elle soit ignorante ou savante » (p. 8).

J'ai déjà exposé plus haut que pour une tradition de style oral le temps ne compte pas et qu'il n'est en aucun cas « un lieu de dégénérescence ou d'atteinte à la vérité ». Quant au rôle de l'Esprit-Saint, vous citez cette parole de Jésus, rapportée dans l'évangile de Jean : « Quand il viendra l'Esprit de vérité, il vous guidera dans toute la vérité » (Jn 16, 13). Mais ce même Jésus ne disait-il pas quelques instants plus tôt : « L'interprète, l'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom, lui vous enseignera tout et vous **remémorera** (υπομνήσει) tout ce que je vous ai dit. » (Jn 14, 26). Le Christ ne semble pas gêné par la complémentarité de l'approfondissement de son message et la remémoration de celui-ci, par cohabitation harmonieuse des deux, car c'est un message authentique qu'on peut approfondir.

En réalité, est-ce nier le rôle de l'Esprit-Saint que de chercher à savoir d'abord comment s'est réellement faite l'élaboration, la transmission et la rédaction des Évangiles ? Partisans de « l'oralité à tout prix » et partisans de « l'écriture à tout prix » sont aussi bien dans l'erreur, parce que ces deux médias sont à l'origine de la Bible et c'est dans leur articulation, étudiée rigoureusement, sans a-priori et sans projection mentale, ainsi que dans leur complémentarité, que réside la vérité.

Ceci dit, vous développez, pour conforter votre thèse, une certaine conception de l'histoire : « Si tout le monde est d'accord pour définir l'histoire comme « la relation écrite du passé », encore faut-il qu'il y ait motivation à cette écriture. Autrement dit, l'histoire pour être écrite, a essentiellement besoin d'être motivée. Or cette motivation n'est jamais immédiate. L'admiration ou l'étonnement devant une personne, un fait quelconque, un discours, ne crée pas spontanément un historien. Il y faut du temps, cette durée qui déjà donne importance, valeur et signification à telle personne, à tel fait, à tel

⁹ cf. Yves BEAUPERIN, *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale : du texte écrit au geste global*, DésIris, 2000, pp. 183-217.

discours. Et même si, au bout d'un certain temps, un disciple ou un témoin se décide à prendre des notes, restera le temps de l'indispensable synthèse, le plus souvent après la mort (ou la résurrection !), qui établira des perspectives et des significations insaisissables sur le moment. »¹⁰

Cette affirmation ne relève-t-elle pas davantage d'une idéologie de l'écriture de l'histoire que d'une véritable observation des faits, laquelle idéologie est sans doute destinée à valider la position exégétique qui postule des communautés chrétiennes rédactrices, a posteriori, des évangiles ou des lettrés juifs rédacteurs tardifs de la Bible.

Plaçons-nous d'abord dans un milieu culturel de style écrit, comme le nôtre, et prenons quelques exemples. Combien de temps s'est écoulé entre les événements du 11 septembre et la parution de nombreux ouvrages sur la question ? Combien de temps les adolescentes, comme Anne Franck par exemple, mettent-elles à rédiger leurs carnets intimes ? Combien de temps les journaux mettent-ils à relater les faits divers qui effraient la chronique ? Seuls, des historiens patentés éprouvent le besoin de laisser au temps le soin de mûrir leur réflexion sur les tenants et les aboutissants des grands événements historiques.

Plaçons-nous maintenant dans un milieu culturel de style oral, comme le milieu populaire breton qui utilisait un genre de l'histoire appelé « gwerzes »¹¹. J'ai entendu Donatien Laurent, directeur du Centre de Recherche bretonne et celtique de l'Université de Brest, nous parler de deux gwerzes, remontant au XVIII^e siècle, relatant l'un, un naufrage intervenu sous le règne de Louis XIV, l'autre, la noyade d'un jeune aristocrate intervenue lors d'une chasse à l'oie sur un étang gelé. Il nous expliquait que la tradition de style oral de ce deuxième gwerz permettait encore aux paysans du coin, dans les années 70, de montrer à Donatien Laurent, l'endroit exact où s'était passé l'événement, avec la position précise du chasseur et celle de l'oie. Quant au premier, il abondait de détails pratiques qui témoignait d'une composition « à chaud », ce qui est le cas de la plupart des gwerzes, nous précisait ce spécialiste, ajoutant qu'aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'assister à la naissance de tels gwerzes, composés à chaud sur des événements actuels, comme une manifestation paysanne, par exemple. Cet exemple, emprunté à un milieu ethnique, est généralisable aux autres milieux de style oral : l'histoire est généralement composée « à chaud », parce que la motivation est immédiate et que la mémoire des faits est encore chaude.

N'est-ce pas de cette composition à chaud du récit des événements dont témoigne à deux reprises l'évangéliste Luc lorsqu'il précise : « Et Marie gardait avec soin toutes ces choses, les retenant dans son cœur » (Lc 2, 19) et plus loin : « Et sa mère gardait fidèlement toutes ces choses dans son cœur » (Lc 2, 51)¹².

Soit dit en passant, n'est-ce pas le même Luc qui nous explique, dans le prologue de son évangile, la façon dont il a mis en ordre cet évangile : « Puisque beaucoup ont entrepris de mettre en ordre le récit des événements accomplis parmi nous, d'après ce que nous ont transmis ceux qui furent depuis le commencement témoins oculaires devenus serviteurs de la parole, il m'a paru bon, à moi aussi, ayant suivi attentivement tout depuis l'origine, d'écrire pour toi avec rigueur et avec ordre, excellent Théophile,

¹⁰ Pierre GIBERT, *Enjeux d'un fondamentalisme catholique*, Documents Episcopat, n° 17, novembre 1987, p. 6-7.

¹¹ « Les « gwerzes » sont composées sur des événements historiques, des légendes, la vie de grands personnages, des crimes effrayants, des morts affligeantes, des fantômes nocturnes, etc. » (*Abrégé d'histoire de la musique bretonne*, perso.wanadoo.fr/per.kentel/istor-ber-gallek3.htm).

¹² Sauf, bien sûr, si on est convaincu que les récits de l'enfance de Jésus sont des compositions tardives de l'évangéliste Luc, auquel cas ces deux annotations ne seraient plus que des artifices littéraires de celui-ci pour justifier a posteriori l'historicité des faits racontés.

pour que tu reconnaisse, au sujet des paroles que tu as reçues, (leur) solidité. » (Lc 1, 1-3). L'auteur s'adresse donc à quelqu'un qui a reçu uniquement par oral les paroles et il lui écrit pour confirmer ce qu'il a reçu par oral. On ne peut mieux affirmer que l'écrit n'est destiné qu'à confirmer la solidité des paroles reçues de l'oralité et donc que cette solidité est déjà dans l'oralité. Non, il ne saurait y avoir une tradition orale sûre contre une écriture peu fiable et une écriture fiable contre une oralité peu fiable. Les deux sont sûres, nous affirme Luc, et les deux travaillent en complémentarité, l'une confirmant l'autre, comme les deux témoins que réclament la loi juive pour authentifier tout témoignage.

En conclusion, je citerais cette parole de Marcel Jousse : « C'est un fait que Rabbi Iéshoua, pas plus que les autres rabbis palestiniens, n'a rien écrit. Donc il a cru que le mécanisme oral pédagogique de son milieu était quelque chose qui pouvait recevoir, j'allais dire, tout le poids de sa divinité »¹³.

Cela signifie d'abord que Rabbi Iéshoua a fait confiance au style oral pour permettre la transmission fidèle de son enseignement, lui qui n'a pas jugé bon d'écrire quoi que ce soit. Comme l'écrit Pierre Perrier : « Le premier oralisant de l'Eglise ne fut pas un évangéliste, mais bien Jésus, qui ne sembla pas se soucier d'écrire quoi que ce soit. On peut interpréter cette insouciance de trois manières : soit le Christ n'était pas conscient des risques qu'il prenait en laissant aux pauvres pécheurs de Galilée qu'il avait choisis le soin de transmettre le témoignage de sa vie et de son enseignement, et l'on peut douter qu'il fût le « *Fils du Dieu vivant* » venu dans la chair pour que la Bonne Nouvelle fût « *proclamée aux nations* » ; soit il était conscient de ce risque mais il ne s'en est pas ému, ce qui signifie qu'il n'attendait pas de son Eglise qu'elle lui fût particulièrement fidèle ; soit il était conscient de ce que l'oralité était moins un risque qu'une richesse pour l'Eglise et les chrétiens »¹⁴ parce qu'il s'agissait précisément d'une oralité, non de style parlé mais de style oral, seule capable de transmettre avec fidélité sa Parole et ses gestes.

Mais, pour moi, cette affirmation de Marcel Jousse que « le mécanisme oral pouvait recevoir tout le poids de sa divinité » signifie beaucoup plus. Elle signifie que le mécanisme oral - mais il faudrait dire plus justement « le mécanisme global-oral » - n'est pas seulement le support de la transmission de son évangile, il est au cœur même du message de cet évangile, car c'est ce « mécanisme global-oral » qui fonde toute l'économie du sacrement et d'une manière plus générale de la Liturgie, notre véritable tradition de style global-oral. C'est cette affirmation que mon livre *Anthropologie du geste symbolique* vient étayer. En conséquence, nier l'existence d'une tradition de style global-oral, au cœur de la Bible et plus spécialement des Evangiles, c'est vider le contenu même du message de Jésus. Tel est le véritable enjeu.

Il ne faudrait pas que la foi en l'Esprit Saint et en l'Eglise nous dispense de la véritable science des origines de notre foi, basée sur l'observation attentive des faits, sans préjugés et sans projections mentales, et surtout sans idéologie. Il ne saurait y avoir d'un côté le Jésus de la foi et de l'autre le Jésus de l'Histoire, car ce qui caractérise la foi juive et la foi chrétienne, c'est que Dieu nous sauve dans et par l'Histoire même. Notre Dieu n'est pas le Dieu des mythologies grecques ou latines, c'est le Dieu qui « est, qui était et qui vient ». Je ne crois pas que cela soit sans risque de pouvoir lire les affirmations suivantes dans un grand quotidien régional : « Des historiens, y compris croyants, ont montré que les Evangiles sont une reconstruction... Chez les catholiques,

¹³ Marcel JOUSSE, *Hautes Etudes*, 26 mai 1936, 23^{ème} cours, *L'envoi des répéteurs par l'Instructeur*, p. 495.

¹⁴ Pierre PERRIER, *Evangiles : de l'oral à l'écrit*, article de la revue *La Nef*, n° 169, mars 2006, p. 21.

il n'y a plus la même croyance dans la réalité historique des textes sacrés et même dans la valeur du dogme »¹⁵. Je terminerai par cette petite anecdote, face aux certitudes des historiens.

A Olmia, près de Calenzana, en Corse, se trouve une chapelle dont la tradition orale affirmait qu'elle contenait les restes de Sainte Restitute et de ses cinq compagnons martyrs du IV^e siècle. « Au XVIII^e siècle, Petru Morati résume ainsi cette légende : « le corps de Sainte Restitute, enfermé dans un cercueil de marbre, aurait été apporté par les anges sur la plage de Calvi. Un moine, qui habitait l'église Saint Benoît en aurait été informé par Dieu durant son sommeil. A son réveil, il aurait invité le clergé et les fidèles d'Omnia à se rendre sur les lieux pour prendre livraison du corps de la martyre, qui fut ainsi conduit sur le site où l'on a érigé l'église qui lui est dédiée »¹⁶. Le problème est que, si tombeau il y avait dans cette église, il était vide et n'était, en fait, qu'un leurre destiné à tromper les envahisseurs avides d'or. Gageons que les historiens ne manquaient pas de considérer cette tradition locale comme une pieuse légende. Certes, un manuscrit du Vatican, appelé codex 69.33, datant probablement du XII^e siècle, affirmait bien : « Quelques chrétiens d'Olmia vinrent enlever les corps des saints et les ensevelirent à Olmia dans un sarcophage neuf », mais des spécialistes récusaient ce document, en affirmant « que cela ne pouvait se faire au IV^e siècle parce que la « Loi des Douze tables » l'interdisait »¹⁷. Jusqu'à ce que le 3 mai 1951, des fouilles entreprises dans le sous-sol de cette église permettaient d'exhumer un sarcophage, datant du milieu de IV^e siècle, selon l'avis unanime des archéologues. Ce sarcophage contenait les ossements de six corps humains. Ce qui n'était que légende redevenait tradition orale d'un fait historique authentique, contre les apparences historiques.

Cette simple histoire nous invite à la prudence lorsqu'il s'agit de remettre en cause l'historicité des faits rapportés par une tradition orale. Comme on peut le voir, une tradition populaire – qui n'est même pas de style oral – peut s'avérer avoir raison contre les spécialistes. Mais n'est-ce pas la raison pour laquelle certains de ces spécialistes cherchent à nier l'existence de la tradition orale, qu'elle soit de « style parlé » - la seule qu'ils connaissent vraiment – ou de « style oral ».

Veillez agréer, mon Père, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves BEAUPERIN,
président et directeur pédagogique de
l'INSTITUT EUROPEEN DE MIMOPEDAGOGIE,
spécialiste de Marcel Jousse.



¹⁵ Yves MICHAUD, professeur de philosophie à l'Université de Rouen, interview dans Ouest-France du 15 mai 2006, à propos du « Da Vinci Code ».

¹⁶ José ALBERTI, *Omnia et ses martyrs*, 1986, p. 23.

¹⁷ José ALBERTI, *Omnia et ses martyrs*, 1986, p. 43. « La loi des Douze Tables est la première loi écrite des Romains, V^e siècle avant Jésus Christ.